



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 2 novembre 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-11-249 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015

2015-11-250 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lemire est présente pour le point 10.10, donc ce sujet sera traité immédiatement après la période de questions.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Coaticook offre encore à la Municipalité du compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden;

2015-11-251 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par Chris Hatch, une (1) autre charge de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité ou sur un autre terrain, pour une dépense maximale de 150\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 29 octobre dernier.

8.2 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2015-11-252 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8.3 Abattage d'arbres dangereux

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété situé au 130 chemin Cedarville demande que la municipalité coupe les trois (3) arbres dangereux qui se trouvent devant sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a confirmé que ces trois (3) arbres sont bien situés dans l'emprise de la municipalité;

2015-11-253 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) soumissions d'entrepreneur assuré pour la coupe de ces trois (3) arbres dangereux mentionnés ci-haut.

QUE le conseil autorise l'octroi du contrat pour la coupe de ces trois (3) arbres dangereux au soumissionnaire le plus bas, jusqu'à un prix maximal de 5,000.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 103,290.85\$ et les salaires s'élèvent à 18,910.17\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 122,201.02\$.

2015-11-254 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 55,494.69\$;

2015-11-255 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 2 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le 3^e trimestre

La Directrice générale dépose les états financiers au 30 septembre 2015, tel que stipulé par l'article 176.4 du Code Municipal.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Party de Noël

2015-11-256 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le Party de Noël aura lieu au restaurant À la Claire Fontaine le samedi, 12 décembre 2015 à 18 heures.

QU'y soient conviés les élus, les employés municipaux et les membres du comité consultatif d'urbanisme ainsi que leurs conjoints.

QU'une dépense maximum de 900\$ taxes en sus soit autorisée pour la tenue de cet événement, tenant en compte que les conjoints des élus devront payer eux-mêmes pour leur propre repas.

ADOPTÉE

10.2 Dépôt du Rapport du Maire

CONSIDÉRANT QUE le maire Michael Sudlow dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 955 prévoit que le texte du rapport du maire doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité ou publié dans un journal diffusé dans la Municipalité;

2015-11-257 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2015 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais d'un envoi en nombre.

ADOPTÉE

10.3 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. Michael Sudlow, M. Joe Stairs, M. Jean R. Roy, M. Alain Carrier, M. Robert Lebrun, M. Richard Roy, Mme Sylvie Lefebvre.

10.4 Achat des formulaires de comptes de taxes 2016

2015-11-258 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à commander chez Infotech les formulaires pour comptes de taxes 2016, et de déboursier 50% du montant total de la commande en guise de dépôt, le solde à être payé sur réception de la commande.

ADOPTÉE

10.5 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2016 aura lieu le mercredi, 9 décembre 2015 à 10 heures 15.

La séance publique d'adoption du budget 2016 aura lieu le jeudi, 17 décembre 2015 à 19 heures.

10.6 Renouvellement de l'assurance de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu sa facture annuelle du Groupe Ultima Inc pour la couverture assurance couvrant l'année 2016;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 17,972.00\$ taxes incluses;

2015-11-259 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement du renouvellement de l'assurance de la municipalité au montant maximal de 17,972.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

10.7 Dépôt de lettre d'offre de protections d'assurance additionnelles

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre reçue des courtiers d'assurance PMA Conway offrant des protections d'assurance additionnelles à la municipalité. Les documents joints à la lettre seront complétés par la Directrice générale, tel que demandé. Copie de cette lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

10.8 Transfert de semaines de vacances de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Paul Carignan, n'a pas utilisé toutes ses semaines de vacances en 2015 dont il est autorisé, et qu'il lui reste plus que deux (2) semaines à prendre qu'il demande d'être transférées à l'année 2016;

2015-11-260 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le transfert à l'année 2016 d'un maximum de deux (2) semaines de vacances non-prises en 2015 par M. Paul Carignan.

ADOPTÉE

10.9 Réparation de fissure dans la fondation de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le mur dans le sous-sol de l'hôtel de ville coule car il y a une fissure dans la fondation qui doit être réparée;

2015-11-261 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) soumissions d'entrepreneur assuré pour la réparation de la fissure dans la fondation de l'hôtel de ville.

QUE le conseil autorise l'octroi du contrat pour la réparation de la fissure dans la fondation de l'hôtel de ville au soumissionnaire le plus bas, jusqu'à un prix maximal de 2,000.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.10 Demande d'aide financière du Cercle de Fermières de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Stanstead est un organisme à but non-lucratif composé de 38 membres, dont 9 membres résidant à Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières doit déménager de leur local situé au 674 rue Dufferin à Stanstead dans un avenir prochain, et que les revenus des cotisations ne peuvent leur garantir la location d'un local;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière des municipalités est demandée, afin d'assurer un avenir au Cercle de Fermières de Stanstead;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-11-262 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de 100.00\$ au Cercle de Fermières de Stanstead pour le soutien financier pour l'année 2015, et suggère au Cercle de Fermières de donner une mise-à-jour de leur situation au conseil de la municipalité d'Ogden à la fin de l'année 2015 et de faire une autre demande de soutien financier à la Municipalité pour l'année 2016, si jugé nécessaire.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande du Comité local du patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité local du patrimoine d'Ogden travaille présentement sur l'inventaire patrimonial de bâtiments et de sites de la municipalité d'Ogden, et que dès que cet inventaire sera terminé, une copie de la liste des bâtiments et des sites désignés comme ayant une valeur patrimoniale sera fournie à la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le Comité local du patrimoine d'Ogden demande d'être informé dès qu'un permis de démolition soit demandé pour un bâtiment qui se trouve désigné comme ayant une valeur patrimoniale sur la liste de l'inventaire patrimonial de la municipalité d'Ogden, afin que le Comité puisse avoir l'opportunité de prendre des photos du bâtiment pour ainsi conserver une preuve historique de son architecture, et pour que le Comité puisse avoir la chance de donner ses recommandations au conseil de la municipalité d'Ogden, avant que le permis de démolition soit émis;

CONSIDÉRANT QUE le Comité local du patrimoine d'Ogden désire aussi fournir une lettre type pour les nouveaux propriétaires de bâtiments ayant une valeur patrimoniale afin de les sensibiliser à la conservation du patrimoine architectural de la municipalité dont ils sont parties intégrantes et actives, et qu'un projet de cette lettre type a été fourni aux membres du conseil de la municipalité d'Ogden;

2015-11-263 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte d'informer le Comité local du patrimoine d'Ogden dès qu'un permis de démolition soit demandé pour un bâtiment qui se trouve désigné comme ayant une valeur patrimoniale sur la liste de l'inventaire patrimonial de la municipalité d'Ogden, et demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'être la personne responsable de fournir cette information au Comité local du patrimoine d'Ogden.

QUE le conseil accepte qu'avant qu'un permis de démolition d'un tel bâtiment soit émis, le Comité local du patrimoine d'Ogden aura l'opportunité de prendre des photos du bâtiment pour ainsi conserver une preuve historique de son architecture et aura la chance de donner ses recommandations au conseil de la municipalité d'Ogden, sans toutefois empiéter sur le droit de propriété du propriétaire du bâtiment.

QUE le conseil accepte que le Comité local du patrimoine d'Ogden fournisse une lettre type pour les nouveaux propriétaires de bâtiments ayant une valeur patrimoniale afin de les sensibiliser à la conservation du patrimoine architectural de la municipalité dont ils sont parties intégrantes et actives.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement no. 2015.10 constituant un comité consultatif en environnement

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.10 intitulé « Règlement n° 2015.10 constituant un comité consultatif en environnement » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de régler la constitution d'un comité consultatif en environnement pour la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Lebrun a assisté à la dernière rencontre de la MRC car M. Sudlow était absent. Il mentionne que la MRC a demandé d'obtenir une copie de la facture d'intérêts de la SQ, et la directrice générale lui avait répondu que la copie de cette facture avait déjà été envoyée à la MRC. M. Sudlow mentionne que la MRC a donné son accord verbal aux corrections apportées à notre entente de sécurité incendie, et que nous attendons seulement leur confirmation par écrit. M. Sudlow parle aussi de la rencontre pour le Pacte Rural qui aura lieu ce vendredi 6 novembre, et que la demande pour le projet d'embellissement d'Ogden sera traitée à cette rencontre.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lefebvre a demandé s'il restait encore du compost près de l'hôtel de ville, et M. Sudlow lui a répondu qu'il en restait encore un peu. Mme Lefebvre a aussi demandé si le comité consultatif en environnement sera similaire au CCU, et la réponse donnée est oui, qu'il s'agit aussi d'un comité formé par des citoyens et quelques membres du conseil. Mme Lefebvre s'interroge sur les nouveaux membres du CCU, et on lui a répondu que ce sujet sera à l'ordre du jour à la séance de décembre.

2015-11-264 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière